



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des orchestres amateurs - conservatoires à rayonnement régional

Question écrite n° 43322

Texte de la question

M. Romain Grau attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation des orchestres amateurs qui sont rattachés à des conservatoires à rayonnement régional. Ces derniers, constitués de musiciens amateurs et bénévoles, mais ayant un bon niveau musical, donnent de nombreux concerts, promeuvent l'enseignement et la pratique de la musique et participent au rayonnement culturel du territoire. Ainsi, dès l'origine ces orchestres bénéficiaient d'un soutien de la part des conservatoires qui se matérialisait par l'adhésion gratuite aux différentes structures et équipements. Mais depuis quelque temps, plusieurs structures ont remis en question ces accords et souhaitent faire participer financièrement les musiciens amateurs bénévoles. Ceci va au final mettre un terme à ces orchestres qui remplissaient une mission de service au public. Le ministère de la culture soutient financièrement les conservatoires à rayonnement régional pour leur permettre notamment de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre. Des conventions d'objectifs lient les parties dans ce sens. Il souhaitait savoir si les conservatoires pouvaient remettre en question des pratiques permettant aux musiciens amateurs bénévoles d'adhérer gratuitement à ces structures et si cette gratuité ne pouvait pas être inscrite dans les conventions d'objectifs eu égard à l'intérêt et aux services que permettent de rendre les orchestres bénévoles dans l'accès à la culture.

Texte de la réponse

Depuis 2017, le ministère de la culture a réaffirmé à plusieurs occasions l'importance des pratiques collectives musicales : à l'école, tout d'abord, à travers le partenariat étroit avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, comme en témoignent le plan chorale et la rentrée en musique, mais aussi au cœur des différents temps de vie des enfants à travers le plan Tous Musiciens d'Orchestre, par un soutien renforcé aux associations nationales comme Orchestre à l'école, les Jeunesses musicales de France ou encore les centres musicaux ruraux. Ces acteurs de la promotion des pratiques musicales collectives ne peuvent déployer pleinement leur action sans l'appui et le soutien des lieux d'enseignement artistique qui se sont engagés de longue date à leurs côtés. C'est notamment pour acter cet engagement et mieux le reconnaître que le ministère de la culture a entrepris, avec les collectivités qui sont à l'initiative de ces lieux d'enseignement et les financent majoritairement, une révision de sa politique en la matière. L'implication de l'État en faveur des conservatoires territoriaux permet désormais de soutenir en priorité des projets d'action artistique et culturelle visant un large public. Les orchestres amateurs sont des partenaires essentiels des conservatoires à rayonnement régional et participent d'une ouverture plus grande visant à favoriser les pratiques amateurs et encourager les projets novateurs et croisés entre établissements d'enseignement artistique et collectifs citoyens. Pour ce faire plusieurs engagements ont été pris par le ministère de la culture pour soutenir les acteurs culturels, dont ces associations qui sont des maillons essentiels de la vie artistique et culturelle des territoires. Dans le cadre d'un dialogue ouvert et régulier avec les collectivités et les services déconcentrés, des critères d'attribution des moyens dédiés aux conservatoires ont été établis, comme la tarification sociale, la diversification des profils et de l'offre, mais aussi l'incitation à la mise en réseau. Ces axes ont présidé au réengagement financier de l'État en 2016 et visent également à favoriser la pleine intégration des pratiques amateurs au sein des établissements. C'est aussi pour

mieux prendre en compte les pratiques culturelles et soutenir la reprise des pratiques des amateurs, que le ministère de la culture a mis en œuvre un plan de soutien de deux années (2021 2022) spécifiquement dédié aux fanfares et notamment au développement des partenariats avec les conservatoires. Ce plan est développé au sein de chaque direction régionale des affaires culturelles et a pu soutenir plus de deux fanfares associatives en 2021. Le travail en cours mené par les services de l'État vise à acter les évolutions importantes en matière d'innovations pédagogiques et d'ouverture à de nouveaux publics conduites par les conservatoires ces quinze dernières années et accompagner les initiatives des collectivités pour répondre aux objectifs de démocratisation culturelle et de mise en synergie des acteurs culturels du territoire. Dans cette perspective, les orchestres bénévoles sont des acteurs bien identifiés qu'il convient de valoriser au sein des conservatoires classés par l'État.

Données clés

Auteur : [M. Romain Grau](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43322

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9078

Réponse publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1171